



RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00870

Numéro SIREN : 481 701 647

Nom ou dénomination : ACTIF AUDIT ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2016 sous le numéro de dépôt A2016/004547

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **PERPIGNAN**



453352

Dénomination : ACTIF AUDIT ASSOCIES
Adresse : 1 rue Henry le Chatelier 66100 Perpignan -FRANCE-
n° de gestion : 2005B00870
n° d'identification : 481 701 647
n° de dépôt : A2016/004547
Date du dépôt : 18/08/2016

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
27/07/2016



453352

ACTIF AUDIT ASSOCIES
Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 €
Siège social : 1, rue Henry le Châtelier, 66100 PERPIGNAN
481 701 647 RCS Perpignan

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le 27 juillet, à 11 heures,

Les associés de la société ACTIF AUDIT ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 2 500 €, divisé en 250 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1, rue Henry le Châtelier 66100 PERPIGNAN, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance. Sont présents :

Madame Corinne BENTURA, propriétaire de 50 parts sociales ✓
Monsieur Vincent FOURQUET, propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur Thierry GUILLARD, propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur Bruno MANELLI, propriétaire de 50 parts sociales
Monsieur Mathieu TRABET, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne BENTURA, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Corinne BENTURA, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

MB
NT

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Corinne BENTURA de ses fonctions de gérante à compter du 31 juillet 2016 et décide de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du 1^{er} août 2016, pour une durée indéterminée :

Monsieur Mathieu TRABET,
demeurant 8, chemin du Roua, 66700 ARGELES SUR MER.

Monsieur Mathieu TRABET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Mathieu TRABET déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et le futur gérant.

Corinne BENTURA


Bon pour acceptation des
fonctions de gérant
Mathieu TRABET
